

Pacte enseignant : davantage d'heures exigées pour une rémunération jusqu'à 7 500 euros brut par an pour les professeurs de lycée professionnel

La réforme de la voie professionnelle annoncée par Emmanuel Macron jeudi 4 mai repose sur la participation volontaire des enseignants à des tâches supplémentaires.

Par [Eléa Pommiers](#)

Publié aujourd'hui à 10h15, modifié à 13h46

Temps de Lecture 2 min.



Emmanuel Macron rencontre les élèves du lycée professionnel Bernard-Palissy à Saintes, en Charente-Maritime, le 4 mai 2023. JEAN-CLAUDE COUTASSE POUR « LE MONDE »

Les mesures salariales pour les enseignants détaillées par le gouvernement fin avril n'auront pas les mêmes contours pour les 72 000 professeurs qui enseignent en lycée professionnel. « *Les élèves du lycée professionnel ont plus de difficultés qu'ailleurs au départ, et leur prise en charge nécessite du sur-mesure (...) Nous devons reconnaître l'engagement des professeurs à la hauteur de ces enjeux* », a déclaré jeudi 4 mai le président de la République, Emmanuel Macron, en déplacement à Saintes (Charente-Maritime) pour annoncer la réforme du lycée professionnel.

Les hausses inconditionnelles de rémunération – la « revalorisation socle », selon les vocables du gouvernement – sont les mêmes : 95 euros par mois pour la majorité d'entre eux, jusqu'à 200 euros pour certains. C'est sur le pacte enseignant que les professeurs de lycée professionnel feront exception, avec des missions spécifiques à accomplir en sus de leur service pour une rétribution de 7 500 euros brut annuels (564 euros net mensuels).

Une somme deux fois plus élevée que le montant maximal annoncé pour tous les autres professeurs, mais qui suppose une masse de travail supplémentaire bien plus importante et, contrairement au reste du corps enseignant, non modulable. Les professeurs du primaire, de collège et de lycée général peuvent, en effet, choisir de signer pour une à trois « unités de pacte » représentant entre dix-huit et vingt-quatre heures annuelles chacune et rémunérées 1 250 euros brut. Le ministère de l'éducation nationale a précisé jeudi que ceux des lycées professionnels devraient, eux, forcément s'engager à effectuer sur l'année l'équivalent de soixante-douze heures supplémentaires « *face aux élèves* » (soutien, options...), assurer dix-huit heures annuelles [de remplacement](#), et prendre en charge deux missions « *non quantifiables* » en temps (coordination de projets, lien école-entreprise...). Une enveloppe budgétaire de 280 millions d'euros vient ainsi s'ajouter au milliard annuel déjà annoncé pour le pacte enseignant.

« Nouveau signe de mépris »

Les tâches prises en compte dans le pacte du lycée professionnel sont beaucoup plus nombreuses qu'en collège et en lycée général et technologique, et certaines sont déjà effectuées par les enseignants. En plus du remplacement et de la coordination de projets, proposés dans la voie générale, la liste comprend des missions spécifiques comme le fait d'être référent d'élèves stagiaires, la formation des tuteurs de stage ou l'accueil des collégiens sur les plateaux techniques.

S'y ajoute, souligne la Rue de Grenelle, un « *panel de missions qui permet véritablement de porter la réforme* », mis en place à effectifs enseignants constants. C'est le cas de l'intervention dans les collèges dans le cadre de la découverte des métiers instaurée à partir de la 5^e, de l'accompagnement des élèves après la terminale et, surtout, du renfort pour des cours en petits groupes, notamment en mathématiques et en français, afin d'aider les plus en difficulté. Un enjeu crucial pour une voie qui concentre les difficultés sociales et scolaires (40 % des lycéens professionnels ont une maîtrise fragile des fondamentaux en français à l'entrée en 2^{de}, 70 % en mathématiques), et compte plus d'élèves handicapés et non francophones que la filière générale.

Dans les rangs syndicaux, les réactions sont unanimement hostiles face à [cette nouvelle déclinaison du « travailler plus pour gagner plus »](#) pour des enseignants de lycée professionnel qui travaillent, pour la moitié d'entre eux, plus de quarante heures par semaine. La CDFT y voit un « *nouveau signe du mépris et de la méconnaissance de la réalité de leur investissement au service des élèves* ». Ce « *“super-pacte” ne prend pas en compte les conditions de travail difficiles des enseignants alors qu'ils ont affaire aux élèves les plus fragiles* », abonde Sigrid Gérardin, du Snuep-FSU.

Un principe fondamental du pacte reste cependant inchangé : il ne concernera que les volontaires.

« Nous passons d'une logique où les moyens d'enseignement sont répartis de manière équitable à une logique de contrat », s'inquiète Jérôme Fournier, secrétaire national du SE-UNSA. Une partie de la réforme – notamment le renforcement de l'accompagnement sur les fondamentaux, présenté dans l'axe fort de la lutte contre le décrochage – est ainsi conditionnée à la possibilité et au souhait des enseignants de signer ou non ce pacte lycée professionnel, et ne peut donc être garantie dans les mêmes conditions dans tous les établissements.